



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2022/DPAI/BH
" Séance publique "

Le **Mercredi 14 Septembre 2022 à onze heure (11h00)**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué provincial des affaires islamiques de la province de RHAMNA, sis à : Avenue Mohammed VI, Hay Al farah N° 12 Benguerir ,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatifs à la **fourniture et pose de moquettes pour plusieurs mosquées dans la province de Rhamna, En Lot Unique.**

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la délégation provinciale des affaires islamiques de la province de rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du site du ministère: www.habous.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille (10000,00) Dirhams.**

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36-39-41-42-44-46 de l'arrêté du ministre des Habous et des affaires islamiques n°258.13 du 13 Septembre 2013 fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation provinciale des affaires islamiques de RHAMNA, sis à : Avenue Mohammed VI, Hay Al farah N° 12 Benguerir;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus après la date et l'heure fixés pour l'ouverture des plis ne sont pas admis.

La date limite de dépôt des échantillons est le Mardi 13 Septembre 2022 à 16h30 min au bureau d'ordre de la Délégation provinciale des affaires islamiques de RHAMNA.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation conformément à l'article 36- 39 de l'arrêté ministériel n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous publics.